

CPES 2025 2026

Jazz

DÉROULEMENT DES ETUDES

- > 2 à 3 ans
- > 750 heures au moins à valider, soit 125h par semestre sur 3 ans

CPES 1 / CPES 2

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

Dominante

- > Instrument ou voix
- > Ateliers

Complémentaire culture

- > Arrangement jazz
- > Culture jazz (Niveaux 1 et/ou 2)
- > Harmonie jazz (Niveau 3)

Complémentaire Mise en situation artistique

- > Big Band
- > Masterclass de la dominante
- > Projet de classe et/ou de département

Un atelier au moins doit être suivi chaque année, sur deux semestres.

Le Big Band doit être suivi 2 semestres au moins au cours des 3 ans de PPES

L'Arrangement jazz doit être suivi sur 2 semestres.

La Culture Jazz doit être suivie 2 ou 4 semestres selon les acquis antérieurs.

L'Harmonie Jazz doit être suivie 2 semestres.

Complémentaire Environnement professionnel et culturel

- > Conférences : 2 par an
- > Rencontres professionnelles : 1 par an
- > Forum des métiers : 1 fois dans le cycle

CPES 3

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Ateliers
- > Instrument ou voix
- > Masterclass de la dominante
- > Projet de classe et/ou de département

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CYCLE

Enrichir son cursus selon son projet

- > Modules spécifiques et pratiques d'ensemble ouverts à tous et toutes
- > Masterclass hors dominante

Aller à la rencontre des publics, créer, découvrir

Création, médiation, projets transversaux, concerts, spectacles ...



EVALUATION

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une reprise des acquis antérieurs (créditant des heures) est possible pour les modules d'arrangement, culture et harmonie jazz. Elle se fait au cas par cas, sur demande et sur présentation de justificatifs (provenant d'un CRR, CRD, Licence musicologie ou établissement équivalent à l'étranger). Cette reprise est seulement une dispense d'assiduité aux cours réguliers, mais elle ne dispense pas de l'épreuve pratique qui reste obligatoire pour valider l'UV correspondante.

POSSIBILITE DE VALIDER UN DEM ou DNEM EN PARALLELE

- > UV Répertoire
- > UV Projet personnel (Représentation publique devant jury extérieur)
- > UV Pratique collective (Big Band + Ateliers)
- > UV Arrangement jazz
- > UV Culture jazz
- > UV Harmonie jazz

L'UV instrument ou voix peut être présentée deux fois dans le parcours.

Le DEM (ou DNEM) est obtenu quand toutes les UV sont validées.